


**ÉCOLES D'ENSEIGNEMENT  
GÉNÉRAL**

# **MATURITÉ SPÉCIALISÉE**

# OBTENIR UNE MATURITÉ SPÉCIALISÉE



La **maturité spécialisée (MS)** fait suite au Certificat d'école de culture générale (CCG) et s'adresse aux personnes qui souhaitent poursuivre leur formation dans une Haute école spécialisée (HES) en lien direct avec la spécialisation suivie. Une spécialisation en Pédagogie permet également l'entrée à la Haute école pédagogique (HEP).

La formation se compose de **cours théoriques** et/ou de **stages pratiques** selon la spécialisation choisie et d'un **travail de maturité spécialisée**.

**DURÉE** ► Elle s'effectue sur 1 an après l'obtention du CCG.

## SPÉCIALISATIONS DANS LE CANTON DE NEUCHÂTEL

- Santé
- Travail social
- Pédagogie

Pour le CCG, il est également possible de s'inscrire dans les spécialisations Musique et Arts visuels à Neuchâtel. En revanche, la maturité spécialisée dans ces deux disciplines s'effectue à l'École de culture générale de Delémont.

## COMPOSITION DE LA MATURITÉ SPÉCIALISÉE

### En option santé

- ▶ 6 semaines de stages pratiques spécifiques ou non spécifiques pouvant être fractionnées en deux stages
- ▶ 14 semaines de cours théoriques et pratiques, donnés à la Haute École Arc
- ▶ 8 semaines consécutives de stages pratiques spécifiques au domaine sociosanitaire

### En option travail social

- ▶ 20 semaines de stages pratiques spécifiques ou non spécifiques dont 12 à accomplir avant l'admission définitive en maturité spécialisée
- ▶ 20 semaines effectives à plein temps dans une même institution du domaine social

### En option pédagogie

- ▶ Un stage professionnel de 2 semaines et un stage linguistique de 4 semaines dans une région germanophone, à accomplir après le CCG et avant l'admission en maturité spécialisée
- ▶ 30 semaines de cours académiques (allemand, anglais, biologie, chimie, français, géographie, histoire, mathématiques, physique)

**TRAVAIL DE MATURITÉ SPÉCIALISÉE** ▶ L'élève doit rédiger un rapport attestant sa capacité à mener une réflexion personnelle sur un sujet spécifique en lien avec ses stages professionnels obligatoires. Le rapport consiste en un document écrit et est défendu oralement.

## REMARQUES

- ▶ Les titulaires d'un certificat de culture générale d'un autre domaine que la spécialisation choisie pour la maturité doivent suivre des compléments de formation et répondre à des conditions spécifiques
- ▶ HEP-BEJUNE : Régulation possible en cas de candidatures trop nombreuses (quel que soit le diplôme des candidat-e-s)
- ▶ Un examen complémentaire (passerelle) est requis pour l'accès aux Universités et aux Écoles polytechniques fédérales (EPF). Cet examen est également requis pour l'accès à la HEP des personnes ayant suivi une autre spécialisation que Pédagogie

Dans le canton de Neuchâtel,  
la maturité spécialisée  
est dispensée au sein du :



**Lycée Jean-Piaget**

Rue des Beaux-Arts 30  
2000 Neuchâtel

▶ [www.lyceejeanpiaget.ch](http://www.lyceejeanpiaget.ch)

### Inscription et informations

L'élève doit s'inscrire directement auprès du lycée. Les informations nécessaires au dépôt d'un dossier sont données lors des séances obligatoires de février.

### Renseignements

Office cantonal de l'orientation scolaire  
et professionnelle – OCOSP

Place des Halles 8  
2000 Neuchâtel  
T +41 889 69 61  
[OCOSP.secretariatNE@ne.ch](mailto:OCOSP.secretariatNE@ne.ch)

Rue du Parc 53  
2300 La Chaux-de-Fonds  
T +41 889 69 63  
[OCOSP.secretariatCDF@ne.ch](mailto:OCOSP.secretariatCDF@ne.ch)

▶ [www.ne.ch/ocosp](http://www.ne.ch/ocosp)